

AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boîte 3.4

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DU NORD

13 rue Georges Danton

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association Ligue de l'enseignement, Fédération Départementale du Nord,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue de l'enseignement, Fédération Départementale du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables », ainsi que la cession d'un bien immobilier exposé dans la note « Fait majeur de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 23 juin 2026

Le commissaire aux Comptes
AUDITEUROP

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.

Vincent Hamou, Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	37 119	37 119		
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 779	2 779		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				85 000
	Constructions				1 162 221
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				7 681
	Autres immobilisations corporelles	127 783	115 335	12 449	4 063
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	1 000		1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	44 748		44 748	44 748
	Autres immobilisations financières	16 700		16 700	16 700
	TOTAL (II)	230 129	155 233	74 896	1 321 413
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	45 210		45 210	40 232
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 400 087	84 417	2 315 670	1 483 841
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	305 752		305 752	194 076
	Charges constatées d'avance	1 307		1 307	4 618
	Valeurs mobilières de placement	229		229	168
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	54 635		54 635	53 010
	TOTAL (III)	2 807 220	84 417	2 722 803	1 775 944
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 037 349	239 650	2 797 700	3 097 357
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				28 196	28 196
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	223 570	223 570
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		947 927
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	245 507	(653 190)
	Excédent ou déficit de l'exercice	(662 875)	(49 230)
	Total des fonds propres (situation nette)	(193 797)	469 078
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
Total des fonds propres		(193 797)	469 078
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	20 000	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	20 000	
Provisions	Provisions pour risques	3 695	6 765
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	3 695	6 765
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	78 948	91 428
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 310	42 898
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 859 753	1 889 191
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	44 173	37 573
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	353 473	459 063
	Produits constatés d'avance	583 145	101 362
	Total des dettes (1)	2 967 802	2 621 515
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		2 797 700	3 097 357
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 888 905	2 548 032
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	79 128	120 105
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 112 800	1 648 070
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	139 125	59 452
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	338 374	303 874
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	3 070	3 138
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	889 158	6 416
Total des produits d'exploitation		2 561 656	2 141 055
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 024	216
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 300	5 951
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 709 521	1 628 522
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(6 945)	182
	Salaires	5 657	338 641
	Cotisations sociales	5 932	70 094
	Dotation aux amortissements et dépréciations	85 735	27 045
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	20 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 248 095	
	Autres charges	148 123	58 362
Total des charges d'exploitation		3 223 441	2 129 013
RESULTAT D'EXPLOITATION		(661 786)	12 043

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(661 786)	12 043
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	66	11
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		66	11
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 252	2 852
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3 252	2 852
RESULTAT FINANCIER		(3 186)	(2 841)
RESULTAT COURANT avant impôts		(664 972)	9 202
	Produits exceptionnels		18 206
	Charges exceptionnelles	(2 097)	76 638
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 097	(58 431)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 561 722	2 159 272
TOTAL DES CHARGES		3 224 596	2 208 502
EXCEDENT ou DEFICIT		(662 875)	(49 230)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		181 200	232 700
Bénévolat		108 195	104 700
TOTAL		289 395	337 400
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		181 200	232 700
Prestations			
Personnel bénévole		108 195	104 700
TOTAL		289 395	337 400

Annexe

Informations générales

La Ligue de l'enseignement, Fédérale du Nord issue de l'UALN (Union des Amicales Laiques du Nord), fondée en 1924, a pour but de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes, au services de l'idéal laïque, démocratique et républicain.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres individuels animés du même esprit. Mouvement d'Education Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir enfin :

- De permettre à chacun de comprendre la société, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix ;
- De développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs ;
- De faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente afin de garantir la liberté de conscience; la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens et aussi pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle ;
- De développer le concept de Développement Durable par tous les moyens au travers d'actions éducatives et de sensibilisation auprès des établissements scolaires et du milieu associatif et sportif.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 797 700 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 561 722 euros et un total charges de 3 224 596 euros, dégageant ainsi un résultat de -662 875 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel :

En application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, le résultat exceptionnel n'est plus présenté selon les mêmes critères qu'au titre de l'exercice précédent.

À ce titre, le résultat exceptionnel constaté en N-1 présentait un caractère significatif au regard des anciennes règles comptables applicables. Celui-ci se composait principalement d'une reprise de provision (14K€), d'amendes et pénalités (4K€), de frais de dommages et d'intérêts d'huissier de justice (22K€), de factures non parvenues (19K€).

Règles et Méthodes Comptables

- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en tenant comptes des cotisations encaissées.

Fait majeur de l'exercice

Cession bien immeuble :

Parmi les faits majeurs de l'exercice figure la cession d'un immeuble inscrit à l'actif immobilisé de l'association pour une valeur brute de 1 737 K€.

L'immeuble n'était pas totalement amorti à la date de clôture de l'exercice, la valeur nette comptable du bien s'élevait à 1 248 K€.

Le prix de cession, net des frais afférents à l'opération, s'est établi à 855 K€.

Cette opération a conduit à la constatation d'une moins-value de cession significative au regard de la valeur d'entrée du bien à l'actif pour un montant 392 K€, affectant de manière notable le résultat de l'exercice.

Continuité d'exploitation :

Au 31 décembre 2025, l'association enregistre un résultat déficitaire de 663 K€, portant ses fonds propres à un montant négatif de 194 K€. Cette situation traduit une dégradation de la structure financière de l'association et constitue un élément susceptible de créer une incertitude quant à la continuité d'exploitation.

Conformément aux principes comptables applicables, les comptes annuels ont toutefois été établis selon le principe de continuité d'exploitation, la direction estimant que l'association disposera des ressources nécessaires à la poursuite de ses activités au cours des douze prochains mois suivant la date de clôture. Cette appréciation repose notamment sur les perspectives de maintien de l'activité, les actions engagées en vue du rétablissement de l'équilibre financier ainsi que le suivi renforcé de la trésorerie et des charges de fonctionnement. En conséquence, les comptes annuels ont été arrêtés dans l'hypothèse de la poursuite normale de l'activité.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	37 119					37 119
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 779					2 779
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 898					39 898
CORPORELLES	Terrains	85 000				85 000	
	Constructions sur sol propre	1 515 401				1 515 401	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement	21 011				21 011	
	Instal technique, matériel outillage industriels	102 073				102 073	
	Instal., agencement, aménagement divers	4 491		898		5 389	
	Matériel de transport	8 750				8 750	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	112 222		15 561			127 783
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 848 949		16 459		1 737 625	127 783	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	1 000					1 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	61 448					61 448
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 448					62 448
TOTAL		1 951 295		16 459		1 737 625	230 129

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			37 119			37 119
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			2 779			2 779
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			39 898			39 898
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			359 331	7 035	366 366	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			14 860	1 256	16 115	
	Instal technique, matériel outillage industriels			94 392	1 679	96 071	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 774	453	2 227	
	Matériel de transport			8 750		8 750	
	Matériel de bureau, mobilier			110 876	4 458		115 335
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			589 983	14 881	489 529	115 335	
TOTAL				629 881	14 881	489 529	155 233

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	6 765		3 070	3 695
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 765		3 070	3 695
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	20 233	64 183		84 417
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres		54 003	54 003	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	20 233	118 186	54 003	84 417
	TOTAL GENERAL	26 998	118 186	57 073	88 112
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			64 183 (2 097)		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	44 748		44 748
	Autres immobilisations financières	16 700		16 700
	Clients, usagers douteux ou litigieux	28 196		28 196
	Autres créances clients, usagers	2 371 891	2 371 891	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	794	794	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 667	2 667	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	21 613	21 613	
	Divers	64 040	64 040	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	216 638	216 638	
	Charges constatées d'avance	1 307	1 307	
	TOTAL DES CREANCES	2 768 594	2 678 950	89 644
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	48 360	48 360		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	30 587		30 587	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 859 753	1 859 753		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 793	17 793		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 092	22 092		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 288	4 288		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	353 473	353 473		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	583 145	583 145		
	TOTAL DES DETTES	2 919 492	2 888 905	30 587	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		25 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		85 841			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	667 211	843 224	(176 013) -20,87
Autres créances	3 234	12 689	(9 455) -74,51
TOTAL	670 445	855 913	(185 468) -21,67

La ligne "autres créances clients" reprend les factures à établir au titre de l'exercice 2025.

La ligne "autres créances" reprend principalement les versements à recevoir de l'APAC, des subventions d'exploitation, des charges sociales au titre de l'exercice 2025.

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	796 480	714 029	82 451	11,55
Dettes fiscales et sociales	30 719	24 351	6 368	26,15
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	60 667	8 336	52 331	627,7
TOTAL	887 866	746 716	141 151	18,90

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION BAFA 2025		1 307	1 307
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 307

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			583 145
GRDR		31 930	
ADH UFOLEP DEPARTEMENT		238 155	
ADH UFOLEP NATIONAL		166 751	
AFFI UFOLEP DEP		3 224	
AFFI UFOLEP NAT		16 298	
ADH LIGUE DEP		51 232	
ADH LIGUE NAT		14 509	
AFFI LIGUE DEP		4 510	
AFFI LIGUE NAT		20 681	
VIE ASSOCIATIVE/BAFA		1 439	
ERASMUS		18 417	
DRAJES		16 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			583 145

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux affiliations des mois de septembre à décembre 2025.
Ces produits sont rattachés à l'exercice suivant afin de tenir compte du fonctionnement de l'association selon l'année scolaire.

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/20	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/20
Fonds propres sans droit de reprise	223 570				223 570
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation	947 927		(947 927)		
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(653 190)	(49 230)	947 927		245 507
Excédent ou déficit de l'exercice	(49 230)	49 230		662 875	(662 875)
Situation nette	469 078			662 875	(193 797)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	469 078			662 875	(193 797)

L'écart de réévaluation a été affecté en priorité à l'apurement des reports à nouveau débiteurs.
Le solde résiduel a été maintenu en report à nouveau créditeur.

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/20	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/20	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
FONDS DEDIES PEDT 2025					20 000	20 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL					20 000	20 000	

Le fonds dédiés de 20 K€ correspond à la mise en place d' ateliers thématiques de co-construction du PEDT / Plan mercredi restant à réaliser à la date de clôture de l'exercice.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Cotisations	79 128	3 %
Ventes de prestations de services	1 112 800	43 %
Subventions	139 125	5 %
Contribution financières	338 374	14 %
Autres produits d'exploitation	892 228	35 %
TOTAL	2 561 656	100 %

Ventilation des subventions

Les subventions de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Préfet Région Hauts-de-France	91 000	65 %
Autres Subventions	34 125	25 %
Département du Nord	14 000	10 %
TOTAL	139 125	100 %

Ventilation des contributions financières

Les contributions financières de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Convention de moyens	256 874	76 %
Services civiques	51 500	15 %
Partenariat GRDR	30 000	9 %
TOTAL	338 374	100 %

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour l'année 2025 à 10 100 €.

Engagements retraite

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel sont estimés non

Notes sur le compte de résultat

significatifs. Il n'a pas été comptabilisé de provision pour risques et charges à ce titre.

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif au 31/12/2025

L'effectif moyen en équivalent temps plein est nul pour l'exercice concerné.

Les salariés sont entièrement portés par la Coordination et refacturés enfin d'année.

Contributions volontaires en nature

L'association a opté pour leur inscription en comptabilité au pied du compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux, avec dans l'annexe, la description des méthodes de quantification et de valorisation retenues.

Les contributions volontaires en nature de l'exercice s'élèvent à 181 200 €.

Elle comprend la valorisation financière des mises à disposition de salle pour 181 200 € soit 1 812 jours à 100€.

Bénévolat

Le bénévolat a fait l'objet d'une valorisation à hauteur de 108 195 € correspondant à 7 213 heures valorisé à 15 € de l'heure.